

**DOSSIER
D'INFORMATION**

**BPIFRANCE
ASSURANCE
EXPORT**

“
ÉDITO
”

Accompagner les entreprises pour voir plus grand et plus loin et faire émerger les champions de demain

Le transfert des compétences liées à la gestion des garanties publiques vient compléter l'offre d'accompagnement et de financement à l'export de Bpifrance, qui devient à ce titre l'un des acteurs bancaires mondiaux proposant le panel de solutions de financement le plus complet et le mieux adapté à chaque étape de la vie d'une entreprise.

Cette puissance d'accompagnement et de financement est mis au service des entreprises françaises, quel que soit leur taille, pour appuyer leur projection à l'international et gagner de nouveaux marchés.

Bpifrance veillera plus particulièrement à s'appuyer sur l'excellence d'accompagnement des entreprises dans leur projet export tout en développant le soutien aux PME françaises qui représentent 77% des exportateurs de notre pays.

En agissant au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat en faveur des entreprises exportatrices françaises, Bpifrance s'engage aujourd'hui à :

- Poursuivre l'excellence du service aux clients,
- Démocratiser l'offre export vers les PME à travers des solutions dédiées, simples et efficaces,
- Couvrir l'ensemble du territoire national grâce au maillage territorial de Bpifrance,
- Ecouter le marché pour faire évoluer l'offre vers de nouvelles solutions afin de rester compétitif sur le plan international.

Nicolas Dufourcq
Directeur général de Bpifrance



SOMMAIRE | ASSURANCE **EXPORT** |

1 | **CRÉATION DE BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT,
AU SERVICE DES ENTREPRISES EXPORTATRICES**

2 | **LES QUATRE GRANDES MISSIONS
DE BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT**

3 | **L'EXCELLENCE DU SERVICE AUX CLIENTS
GARANTIE PAR LA CONTINUITÉ DE L'ORGANISATION**

4 | **À PROPOS DE BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT**

ANNEXES

1

CRÉATION DE BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT, AU SERVICE DES ENTREPRISES EXPORTATRICES

Le 31 décembre 2016, le transfert des 240 collaborateurs et des systèmes d'informations dédiés à la gestion des garanties publiques à l'exportation de Coface vers la nouvelle filiale de Bpifrance est devenu effectif.

Bpifrance Assurance Export assure désormais, en lieu et place de Coface, la gestion des garanties publiques à l'exportation au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État.

Elle propose une gamme de 5 produits :

- l'assurance-crédit à l'exportation,
- l'assurance prospection,
- la garantie des cautions et des préfinancements,
- l'assurance change,
- l'assurance des investissements à l'étranger.

Ce transfert s'inscrit dans une stratégie gouvernementale globale de soutien aux exportations françaises pour réduire le déficit de la balance commerciale du pays. Il traduit la volonté de l'État de mettre à disposition des entreprises françaises un point d'entrée unique en matière de financement et d'accompagnement dans leur développement en France et à l'international.

Les grandes étapes du transfert

Gérées par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur depuis sa création en 1946 au nom de l'État, les garanties publiques portent historiquement sur des risques que le marché privé ne peut supporter en raison des montants ou de niveaux de risques trop élevés, ou encore de durées trop longues.

La loi de finances rectificative pour 2015 transfère la gestion des garanties publiques à l'exportation vers Bpifrance Assurance Export.

Le 18 avril 2016, Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance et Xavier Durand, Directeur général de Coface, ont signé un accord relatif au transfert de cette activité dans le prolongement du protocole préliminaire qui avait été conclu avec l'État le 29 juillet 2015.

Le transfert a été définitivement effectué le 31 décembre 2016 à minuit.

Bpifrance se mobilise au service des entreprises en tant que banque de l'export en France

En créant cette nouvelle activité, Bpifrance élargit sa gamme de solutions au service des entreprises exportatrices, et notamment des PME et ETI, pour les accompagner dans leur conquête des marchés internationaux. Bpifrance ajoute à son offre globale un panel de solutions qui vise à soutenir la prospection des marchés étrangers, à sécuriser l'émission de cautions et l'octroi de préfinancements par les banques, à rendre compétitifs les financements offerts aux clients étrangers, à sécuriser les exportations et les investissements à l'étranger.

A ce titre et en complément de son activité de financement export, Bpifrance possède désormais l'une des offres les plus complètes et les mieux adaptées au monde pour aider les entreprises à se développer à l'international.



2

LES QUATRE GRANDES MISSIONS DE BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT

1

S'appuyer sur l'excellence d'accompagnement des entreprises

Bpifrance Assurance Export maintient les offres et les équipes qui ont fait la réputation de Coface auprès des grandes entreprises.

Bpifrance Assurance Export garantit ainsi une totale continuité de service et la sauvegarde de 70 ans d'expertise au service de ses clients.

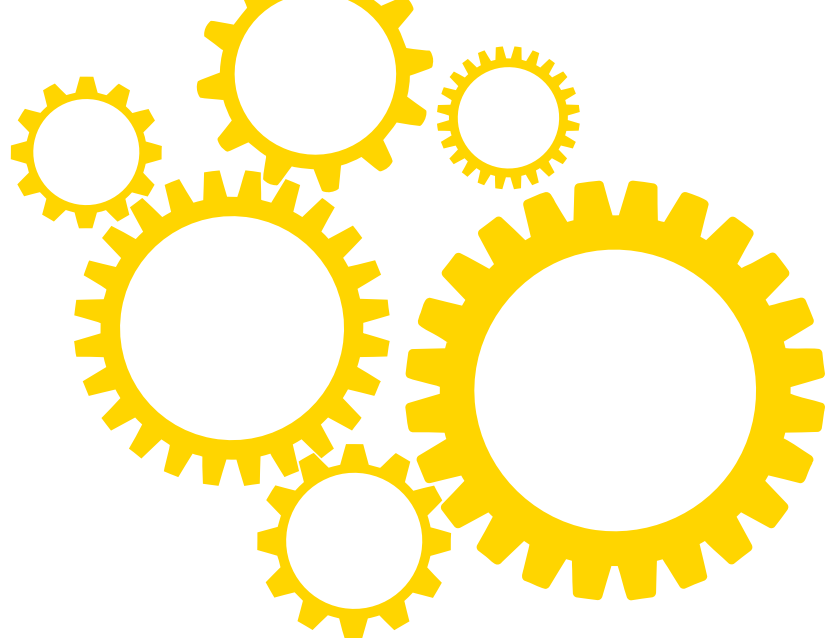
Bpifrance Assurance Export s'engage à développer l'accompagnement des entreprises auprès de leurs clients étrangers.

2

Aider les PME et ETI à franchir le cap de l'internationalisation

Malgré la progression constante du nombre d'entreprises exportatrices en France ces dernières années (+ 3,1 % en 2015, après + 0,2 % en 2014), largement alimentée par le dynamisme des PME et ETI qui constituent 77 % des exportateurs, **notre pays compte globalement moins d'entreprises exportatrices - 125 000 en 2015 - en comparaison de l'Italie, où elles sont deux fois plus nombreuses, ou encore de l'Allemagne, où l'écart est de 1 à 3.**

Bpifrance Assurance Export a pour mission d'accompagner toutes les PME françaises vers l'internationalisation de leur développement pour soutenir leur croissance. Ces entreprises constituent le cœur de l'activité export en Bpifrance. La nouvelle filiale bénéficie de la forte présence territoriale de Bpifrance et sa proximité avec les tissus économiques locaux pour faire connaître les offres d'accompagnement et de développement à l'international et en élargir leur diffusion sur les territoires. Bpifrance Assurance Export met à disposition une gamme de solutions innovantes et adaptées aussi bien aux entreprises déjà exportatrices qu'à celles qui possèdent un fort potentiel de développement sur les marchés étrangers.



3

Simplifier les démarches en offrant un point d'entrée unique aux entreprises françaises

En intégrant cette nouvelle activité à son offre globale, Bpifrance crée un pôle unique d'accompagnement des entreprises en France et à l'international qui combine l'offre publique d'expertise, d'aides financières, de garanties et, dorénavant, d'assurances à l'exportation.

Les entreprises clientes de Bpifrance ont désormais accès à un très large éventail de solutions adaptées aux différentes étapes de leur développement.

Le réseau régional de Bpifrance relaiera ainsi la promotion de l'offre assurance export auprès des entreprises.



4

Donner une meilleure lisibilité à la garantie de l'Etat

En transférant la gestion des garanties publiques à l'exportation à Bpifrance Assurance Export, l'Etat a fait le choix d'intégrer pleinement cette activité au sein de la sphère publique.

Les garanties publiques aux exportations sont dorénavant délivrées pour le compte et sous le contrôle de l'Etat, mais aussi directement en son nom par Bpifrance Assurance Export, afin d'améliorer la compétitivité des outils publics au service des exportateurs.

Bpifrance Assurance Export s'engage à faire évoluer son offre pour mieux répondre aux besoins de ses clients.

3

L'EXCELLENCE DU SERVICE AUX CLIENTS GARANTIE PAR LA CONTINUITÉ DE L'ORGANISATION

Les 240 collaborateurs transférés sont pleinement intégrés à la nouvelle entité Bpifrance Assurance Export et l'organisation opérationnelle est maintenue en son sein. Christophe Viprey est Directeur exécutif de Bpifrance Assurance Export. Elle est composée de cinq sous-directions :

- International - Organisation - Expertise
- Grands comptes
- ETI-PME
- Développement et gestion en région
- Gestion et contrôle des risques

Le transfert a généré de nombreuses interfaces avec les autres directions de Bpifrance, renforçant ainsi l'efficacité et la cohérence des actions de Bpifrance Assurance Export avec ces autres directions.

Les missions par sous-directions

INTERNATIONAL - ORGANISATION - EXPERTISE

Pour l'ensemble des garanties publiques, cette sous-direction a pour mission générale de :

- représenter Bpifrance Assurance Export dans le cadre des relations internationales, multilatérales et bilatérales (Union de Berne, OCDE et Union Européenne),
- concevoir et/ou améliorer les produits, toutes procédures confondues, assurer un rôle moteur dans l'élaboration de stratégies propres à développer l'efficacité du soutien de Bpifrance Assurance Export à l'internationalisation des entreprises françaises, ainsi que dans le développement d'une vision prospective à moyen terme de l'évolution des garanties publiques,
- réaliser les analyses environnementales et sociales,
- piloter les actions de portée générale décidées par l'équipe de direction et assurer les fonctions générales d'organisation, de simplification des process, de coordination, de communication, de formation et de maîtrise d'ouvrage informatique,
- réaliser la notation des entreprises françaises et étrangères ainsi que des banques étrangères - tarification des risques et les activités de reporting,
- réaliser les activités d'administration et de suivi des risques.

Cette sous-direction s'appuie sur quatre services :

- International - Expertise - Environnement
- Organisation - Communication - Information
- Notation - Tarification - Reporting
- Administration et Suivi des Risques

C'est au sein de cette sous-direction qu'est assurée la fonction de responsable qualité de Bpifrance Assurance Export.



GRANDS COMPTES

Cette sous-direction a pour mission générale d'instruire les dossiers, délivrer les polices relatives aux demandes d'assurance-crédit, d'assurance investissement, les enveloppes caution et préfinancement, en provenance d'entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 150 M€ et gérer le risque jusqu'à l'éventuelle transmission du dossier à la sous direction gestion et contrôle des risques.

Cette sous-direction s'appuie sur une approche sectorielle regroupée en quatre services :

- Airbus - Garantie inconditionnelle
- Aéronautique - Défense
- Naval - Rail - BTP - Ingénierie - Equipement
- Spatial - Télécommunications - Energie - Financement de Projet

ETI-PME

Cette sous-direction a pour mission générale de proposer des solutions de garanties à des entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 150 M€.

- Elle instruit les dossiers et délivre les polices relatives aux demandes d'assurance-crédit et d'assurance investissement, les enveloppes caution et préfinancement. Elle gère les lignes accordées aux banques dans le cadre de la garantie des cautions et des préfinancements,
- Elle assure également l'intégralité du processus de la garantie de change à destination de toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.

Cette sous-direction s'appuie sur trois services :

- Change
- Assurance-crédit ETI et PME
- Cautions - préfinancements ETI-PME

DÉVELOPPEMENT ET GESTION EN RÉGION

Cette sous-direction a pour mission de :

- promouvoir l'ensemble des garanties publiques et accroître leur diffusion, notamment en accompagnant les entreprises dans le développement de leurs actions à l'international,
- instruire et gérer les demandes d'assurance prospection,
- assurer le suivi budgétaire et trésorerie de l'assurance prospection,
- superviser l'évolution de l'assurance prospection dans ses différentes variantes en tenant compte des demandes de l'Etat.

Cette sous-direction s'appuie sur deux services :

- Développement des garanties publiques
- Gestion de l'assurance prospection avec deux centres de traitement : Lyon et Paris

GESTION ET CONTRÔLE DES RISQUES

Pour l'ensemble des garanties publiques, cette sous-direction, a pour mission générale de :

- gérer les sinistres liés aux processus assurance-crédit, assurance investissement, garantie des cautions et des préfinancements et assurance prospection, pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille,
- lancer des appels d'offres auprès des cabinets d'expertise et procéder à la désignation de l'expert en fonction des réponses,
- gérer les accords de consolidation du Club de Paris,
- mettre en œuvre et suivre les processus de contrôles internes (contrôle des risques opérationnels, contrôles de second niveau, contrôles assurés, suivi budgétaire, contrôles des comptes État) et procéder au recouvrement des créances clients.

Cette sous-direction s'appuie sur deux services :

- Gestion des sinistres et des consolidations
- Contrôle

C'est au sein de cette sous-direction qu'est le responsable conformité de Bpifrance Assurance Export.

PROSPECTER

BESOINS DES ENTREPRISES

Prise en charge
des premières
démarches
de prospection

Limiter le risque
financier du
développement
export en indemnisant
les dépenses
de prospection

Faire bénéficier
d'une avance
de trésorerie
de la part
de la banque
de l'entreprise

Faciliter l'émission
de cautions et la mise
en place d'un crédit
de préfinancement
par la banque
de l'entreprise

LES SOLUTIONS bpi**france**

L'ASSURANCE
PROSPECTION
PREMIERS-PAS

L'ASSURANCE
PROSPECTION

ASSURANCE DES
FINANCEMENTS
DE L'ASSURANCE
PROSPECTION

LA GARANTIE
DES CAUTIONS
ET DES
PRÉFINANCEMENTS

SÉCURISER

BESOINS
DES
ENTREPRISES

Protéger l'entreprise
contre les fluctuations
de change

Garantir la réalisation
et le paiement de son
contrat d'exportation
durant son exécution

Garantir le non-
remboursement
du crédit consenti
à l'acheteur étranger

Protéger les investis-
sements durables de
l'entreprise contre les
risques politiques

LES SOLUTIONS
bpi**france**

L'ASSURANCE
CHANGE

L'ASSURANCE-CRÉDIT

L'ASSURANCE
INVESTISSEMENT

4

 | À PROPOS DE BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT

Depuis janvier 2017, **Bpifrance** Assurance Export, filiale de Bpifrance, assure la gestion des garanties publiques à l'exportation au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'Etat. Elle offre aux entreprises un panel de solutions qui vise à soutenir la prospection des marchés étrangers, à sécuriser l'émission de cautions et l'octroi de préfinancements par les banques, à rendre compétitifs les financements offerts aux clients étrangers, à sécuriser les exportations et les investissements à l'étranger.

Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. **Bpifrance** assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France.

Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales. Fort de 47 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), **Bpifrance** constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. **Bpifrance** agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions pour répondre à trois objectifs :

- accompagner la croissance des entreprises,
- préparer la compétitivité de demain,
- contribuer au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.

ANNEXES

Garanties gérées pour le compte de l'État

Ces garanties sont gérées par Bpifrance Assurance Export au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État en vertu de l'article L. 432.2 du code des assurances.

1 - Instruction

Bpifrance Assurance Export instruit les demandes de garantie qui lui sont directement adressées.

2 - Décision

Les décisions d'octroi de la garantie sont prises par le Ministre chargé de l'Economie et des Finances après avis de la Commission des garanties et du crédit au commerce extérieur. Selon des critères définis, les décisions peuvent aussi être prises par Bpifrance Assurance Export agissant en délégation.

3 - Signature et gestion du contrat d'assurance

Bpifrance Assurance Export délivre des promesses et des polices d'assurance, conformément à la décision prise. Dans ce cadre, Bpifrance Assurance Export est également chargé de la perception des primes d'assurance, de la gestion des risques, des indemnités et des récupérations, etc...

4 - Porteur du risque

Les risques afférents à cette procédure sont portés par l'État : l'ensemble des flux financiers relatifs à cette procédure (primes, indemnités, reversements) font l'objet, auprès de Bpifrance Assurance Export, d'un enregistrement comptable distinct. Les primes et récupérations perçues par Bpifrance Assurance Export sont versées directement sur le compte de l'État et les indemnités sont payées par Bpifrance Assurance Export à partir de ce même compte, sans aucun passage par les comptes de Bpifrance Assurance Export.

Nous soutenons son action grâce à...

- l'assurance prospection premiers pas : l'entreprise bénéficie de la prise en charge de ses premières démarches,
- l'assurance prospection : l'entreprise limite ses pertes financières consécutives à un échec commercial,
- l'avance prospection : l'entreprise obtient en plus un soutien de trésorerie de sa banque.

ASSURANCE-CRÉDIT

L'entreprise veut sécuriser la réalisation et le paiement de son contrat durant son exécution ou le remboursement du crédit consenti à son acheteur.

Nous répondons à ses besoins pour ces opérations dont le délai de réalisation est long et/ou si la durée de crédit est supérieure à 2 ans. L'assurance-crédit protège l'entreprise contre les conséquences pour son marché d'un sinistre commercial (carence ou insolvabilité de son acheteur) et/ou politique (guerre, moratoire, embargo, non-transfert, catastrophe naturelle...).

Risques couverts

En période d'exécution du contrat, l'entreprise est couverte contre le risque d'interruption du contrat ou de non-paiement du débiteur.

À l'issue de la période d'exécution du contrat, la garantie la couvre du non-paiement du débiteur sur les termes payables à la fin de l'exécution du contrat ou au-delà et les termes à crédit en cas de crédit fournisseur accordé à son client. En cas de crédit consenti par une banque, la garantie du crédit acheteur couvre la banque du risque de non-paiement du crédit par l'emprunteur.

Garanties spécifiques

Garantie interne

Pour permettre aux entreprises françaises des secteurs naval et spatial civils de pouvoir proposer aux acheteurs français, en concurrence avec un fournisseur étranger bénéficiant d'un soutien public à l'exportation, de conditions de financement compétitives.

Garantie de la confirmation des crédits documentaires

Dans l'hypothèse d'un paiement par crédit documentaire confirmé par une banque, la banque confirmatrice peut être garantie du risque de non-paiement du crédit documentaire par la banque émettrice.

Garantie des escomptes et des cessions bancaires de crédits fournisseurs

Dans le cas d'un escompte ou d'une cession bancaire de crédit fournisseur, les banques et les établissements financiers peuvent être couverts du risque de non-paiement du crédit par le débiteur.

Cautions

L'entreprise peut également être couverte des pertes résultant de l'appel de cautions en cas d'appel abusif.

Autres garanties spécifiques

- garantie des prestations de services et des biens immatériels,
- financement de projets,
- garantie pure inconditionnelle,
- garantie rehaussée pour les refinancements de crédit export.

AVEC L'ASSURANCE-CRÉDIT,

l'entreprise exporte sans craindre l'interruption ou le non-paiement de son contrat.

ASSURANCE PROSPECTION

L'entreprise envisage de prospecter des marchés à l'export, mais hésite à se lancer : les frais sont importants et les résultats aléatoires...

L'assurance prospection premiers pas - A3P

Le chiffre d'affaires global de l'entreprise est inférieur à 50M€. Elle réalise un chiffre d'affaires export inférieur ou égal à 200 000€ ou représentant moins de 10% du chiffre d'affaires global.

La première année elle engage ses dépenses de prospection, Bpifrance Assurance Export l'indemnise à hauteur de 65% de ses dépenses dans la limite d'un budget correspondant à 10% de son chiffre d'affaires global et ne pouvant excéder 30 000€.

En fin de contrat, elle rembourse Bpifrance Assurance Export des indemnités perçues en fonction du chiffre d'affaires export réalisé au cours de 3 exercices comptés de la prise d'effet du contrat. Elle peut demander 2 assurances prospection premiers pas successives sur des années différentes et faire par la suite une demande d'assurance prospection classique.

NOUVEAU
PRODUIT

L'assurance prospection

L'entreprise réalise un chiffre d'affaires maximum de 500 M€ et veut prospector des marchés. Elle choisit le ou les pays à prospector. Elle établit un budget incluant toutes ses dépenses : étude de marché, frais de voyage, création de filiale, salons, VIE, etc.

Dans un premier temps (de 1 à 4 ans), elle engage ses dépenses de prospection. Bpifrance Assurance Export l'indemnise chaque année jusqu'à 65% de ses dépenses.

Dans un second temps (de 2 à 6 ans), elle rembourse Bpifrance Assurance Export à hauteur maximum des indemnités perçues en fonction des recettes réalisées sur la zone couverte.

A la fin de son contrat, les sommes éventuellement non remboursées lui reste acquises.

Elle peut faire plusieurs demandes successives d'assurance prospection (nouveaux pays ou produits).

L'avance prospection / financement de l'assurance prospection

Avance prospection = Assurance prospection + garantie Financement assurance prospection (FAP)

L'entreprise réalise entre 1,5 M€ et 500 M€ de chiffre d'affaires.

L'avance prospection, c'est :

- une assurance prospection pour son entreprise,
- et un préfinancement par sa banque qui n'exige pas de garantie ; elle est couverte par Bpifrance Assurance Export contre le risque de non-remboursement du crédit.

AVEC L'ASSURANCE PROSPECTION,

L'entreprise limite les risques financiers de ses démarches commerciales. De plus, avec l'avance prospection, la banque préfinance sans difficulté ces actions. L'entreprise prospecte sereinement de nouveaux marchés et développe son chiffre d'affaires.

GARANTIE DES CAUTIONS ET DES PRÉFINANCEMENTS

L'entreprise doit fournir des cautions ou obtenir un crédit de préfinancement dans le cadre de ses opérations à l'export.

La garantie des cautions

L'entreprise doit fournir des cautions liées à un contrat export (de la caution de soumission à la caution de bonne fin), en toutes devises, sur tous pays (sauf certains pays interdits).

Elle choisit l'établissement émetteur de caution.

Nous le couvrons, en cas d'appel de la caution, contre le risque de non-remboursement des sommes dues par l'entreprise (carence ou insolvabilité).

Le risque est couvert à hauteur de 80% maximum.

Aucune prime n'est facturée à l'entreprise, Bpifrance Assurance Export partage les commissions de l'émetteur.

Nous aidons la banque de l'entreprise à mettre en place des cautions et des crédits de préfinancement en la couvrant contre le risque de non-remboursement.

La garantie des préfinancements

L'entreprise a besoin d'un crédit de préfinancement pour répondre à ses besoins de trésorerie liés à la réalisation d'un contrat export sur tous pays (sauf certains pays interdits).

Elle choisit sa banque.

Nous couvrons la banque à hauteur de 80 % maximum, contre le risque de non-remboursement par l'entreprise du crédit de préfinancement.

Aucune prime n'est facturée à l'entreprise, Bpifrance Assurance Export partage les commissions de la banque.

LA GARANTIE DES CAUTIONS ET DES PRÉFINANCEMENTS facilite la mise en place de cautions et l'obtention de crédits de préfinancement. L'entreprise développe son chiffre d'affaires et renforce son partenariat avec le banquier.

ASSURANCE CHANGE

L'entreprise remet des offres en devises à des acheteurs étrangers et elle veut se protéger contre les fluctuations de change.

L'assurance change négociation, l'assurance change contrat et la garantie de change sur flux de factures répondent à ces besoins.

L'assurance change négociation

L'entreprise négocie dans l'une des 11 devises garanties.

Nous la protégeons contre la baisse de la devise dès la remise de l'offre et elle est indemnisée de 100% de la perte de change jusqu'au dernier paiement. Elle profite si elle le souhaite, d'une évolution favorable de la devise à hauteur de 50 ou 70%, pendant la période de négociation commerciale. Elle est engagée uniquement si le contrat entre en vigueur.

L'assurance change contrat

L'entreprise va ou vient de signer un contrat en USD ou GBP d'un montant maximum de 15M€. Nous la couvrons 100% de la perte de change constatée aux échéances de paiement.

La garantie de change sur flux de factures

L'entreprise évolue dans le secteur aérospatial, PME ou ETI au sens européen.

Ses contrats-cadres sont négociés et facturés en USD.

Nous pouvons l'accompagner sur des périodes de 1 à 5 ans en protégeant jusqu'à 50% de son chiffre d'affaires. Pour minimiser son coût, cette couverture repose sur un tunnel de cours choisi par l'entreprise pour chaque exercice de facturation.

Elle est indemnisée à hauteur de 50% de la perte de change lorsque le cours de l'échéance est situé à l'intérieur du tunnel. S'il est en dehors, la perte complémentaire est compensée à 100%.

Une couverture souple qui suit le rythme effectif de ses facturations.

AVEC L'ASSURANCE CHANGE, l'entreprise négocie en devises sans perdre au change.

ASSURANCE INVESTISSEMENT

L'entreprise veut réaliser un investissement durable à l'étranger, mais hésite à se lancer : le risque politique est important...

Protection contre les risques politiques

L'entreprise investit durablement à l'étranger dans une société nouvelle ou déjà existante.

Nous garantissons toutes les formes d'investissement (capital, cautions, prêt d'actionnaire...) à réaliser ou déjà réalisées dans les 24 mois qui précèdent la demande de garantie.

La banque qui l'accompagne peut également bénéficier d'une garantie sur le prêt consenti.

Bpifrance Assurance Export couvre les risques :

- d'atteinte à la propriété,
- de non-recouvrement.

L'entreprise choisit les faits générateurs de sinistre contre lesquels elles souhaitent s'assurer à hauteur de 95% :

- actes volontaires des autorités du pays étranger,
- violence politique,
- non-transfert.

**AVEC L'ASSURANCE INVESTISSEMENT,
l'entreprise choisit de s'implanter à l'étranger.**

Plus d'information sur :
www.bpifrance.fr

Suivez-nous sur Twitter :
@bpifrance

Contacts presse Bpifrance :

Nathalie Police

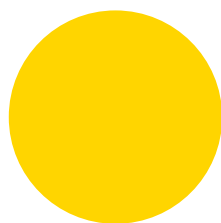
nathalie.police@bpifrance.fr

Tél. : 01 41 79 95 26

Nicolas Jehly

nicolas.jehly@bpifrance.fr

Tél. : 01 41 79 95 12



**SERVIR
L'AVENIR**

